



**SYNDICAT
MIXTE
ASSE
BLÉONE**

**BULLETIN DE LIAISON
2021 • N°10**



**RÉGION
SUD**  **PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**



Syndicat Mixte Asse Bléone

Immeuble la Gineste
2, chemin de Caguerenard – 04 000 DIGNE-LES-BAINS
Tél. : 04.92.34.59.15
<https://asse.bleone.fr>



ÉDITORIAL

par Gilles PAUL,
Président du Syndicat
Mixte Asse Bléone

Je commencerai mon édito par vous souhaiter une très bonne année 2022. Qu'elle vous apporte santé et bonheur.

Pour notre Syndicat, l'année 2021 fut particulièrement active et ce malgré la poursuite de la pandémie COVID.

Nous avons obtenu, après enquêtes publiques, les Déclarations d'Intérêt Général sur tous nos bassins versants : Asse, Blanche, Bléone, Rancure et ravins de Volonne et de l'Escale. Les travaux d'entretien de la végétation prévus dans ces dossiers sont en cours ou terminés là où cela a été possible. Ce genre d'action s'inscrit dans la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et je remercie nos intercommunalités pour leur soutien dans cette action de prévention des crues.

Toujours dans la compétence GEMAPI, nous avons lancé les études sur les zones humides de l'Asse, de la Blanche et de la Bléone. La première étude concernant la commune de Barrême est terminée avec l'élaboration d'un plan de gestion.

L'étude sur l'espace de bon fonctionnement de l'Asse se poursuivra par les réunions de concertation avec nos communes et les acteurs du territoire. Nous avons également engagé les diagnostics ou études de danger sur les digues d'Aiglun, de Barrême, de Senez, d'Estoublon, de la Javie, du Chaffaut Saint-Jurson et de Malijai.

Enfin, dans le cadre de la gestion de la ressource en eau de l'Asse, nous avons recruté une hydrogéologue pour suivre la prochaine étude de la nappe de l'Asse.

Comme prévu au Contrat de Rivière de la Bléone, les travaux d'abaissement du seuil du pont Beau de Rochas se sont déroulés sans problème et l'arasement complet du seuil du pont des Chemins de Fer de Provence va se terminer rapidement, après 2 années de travaux.

Nous avons aussi répondu à toutes les communes qui nous ont sollicités pour des travaux d'urgence mais aussi pour des dossiers de mise aux normes réglementaires ainsi que sur des projets d'aménagement. Le Syndicat sera toujours à leurs côtés pour les aider tout en respectant les lois en vigueur.

Les missions et activités du Syndicat

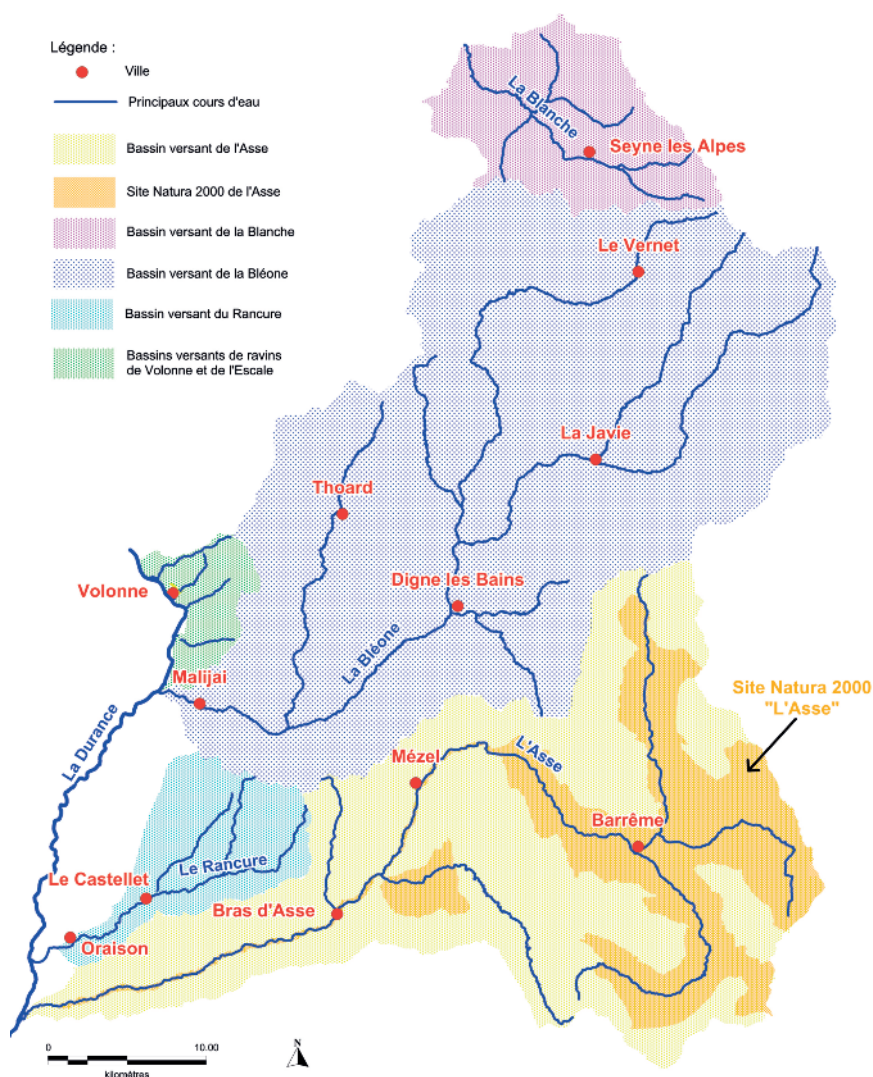
Le Syndicat Mixte Asse Bléone est aujourd'hui compétent sur les bassins versants de l'Asse, de la Blanche amont, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés sur les communes de Volonne et l'Escale (en dehors du Vançon).

Il peut être sollicité, par chacun de ses membres, pour donner des avis ou conduire des études et travaux touchant à plusieurs thématiques en lien avec les rivières : inondations, érosions, entretien, zones humides, continuités écologiques, nappes alluviales, urbanisme, aménagement,...

Historiquement, les Syndicats de rivières présents sur l'Asse et la Bléone avaient été constitués, par les élus du territoire, pour protéger les berges et gérer les inondations. Les missions du Syndicat se sont aujourd'hui élargies et la notion de gestion globale et intégrée à l'échelle des bassins versants est au cœur de son action.

La labellisation du Syndicat en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) est d'ailleurs venue entériner cette évolution.

L'arrivée de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a également beaucoup modifié le fonctionnement du Syndicat puisque ce sont désormais les communautés de communes et communautés d'agglomération qui sont compétentes en matière de systèmes d'endiguement, d'entretien de cours d'eau et de zones humides par exemple. Les trois intercommunalités présentes sur nos territoires ont décidé de déléguer ou transférer ces missions au Syndicat afin de s'appuyer sur une équipe dédiée et de garantir l'approche « bassin versant » dans les différents projets.



Les actions menées et à venir sur le bassin versant de la Blanche



Sur la vallée de la Blanche, le Syndicat intervient sur le périmètre de Provence Alpes Agglomération c'est-à-dire sur les communes de Seyne, Selonnet, Montclar et Saint Martin les Seyne.

Le 18 août 2021, le Syndicat s'est vu autorisé par Madame la Préfète à entreprendre un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des boisements rivulaires (= ripisylves) et des lits du bassin versant de la Blanche.

Dès le mois de septembre, les entreprises mandatées par le Syndicat étaient à pied d'œuvre pour couper la végétation gênante pour les écoulements, retirer les embâcles et gérer les iscles se développant au milieu des rivières.

Plusieurs tronçons de la Blanche à Seyne et Selonnet, de la Blanche du Fau à Seyne ainsi que le torrent de la Valette à Montclar et Selonnet ont été traités.

Après plusieurs années sans travaux, les cours d'eau de la vallée de la Blanche retrouvent un peu plus d'espace pour s'écouler et s'épancher en période de crue tout en limitant la formation de barrage de bois.

À la fin de l'été 2022, une nouvelle campagne de travaux aura lieu. Elle concernera un nouveau tronçon de la Blanche à Seyne ainsi que plusieurs affluents: ravin de St Anne, vallon de Méarze, ravin des Clapes, ravin de la Lancière, ravin de Charcherie et le riu de Chabanon.

En 2022, le Syndicat engagera également une étude sur les zones humides de la vallée de la Blanche. A l'instar des démarches similaires conduites sur l'Asse et la Bléone, ce plan de gestion stratégique en faveur des zones humides aura pour objectifs :

- d'approfondir les connaissances existantes sur l'ensemble des zones humides du bassin versant (analyse des fonctions, des pressions, de la gestion et valeur socio-économique des zones humides) ;
- de hiérarchiser les zones humides et formaliser un plan de gestion stratégique ;
- de vérifier certaines zones humides potentielles ;
- de proposer des actions de gestion des zones humides identifiées comme « prioritaires ».

Les actions menées et à venir sur le Val de Rancure et les ravins de Volonne et l'Escale (hors Vançon)

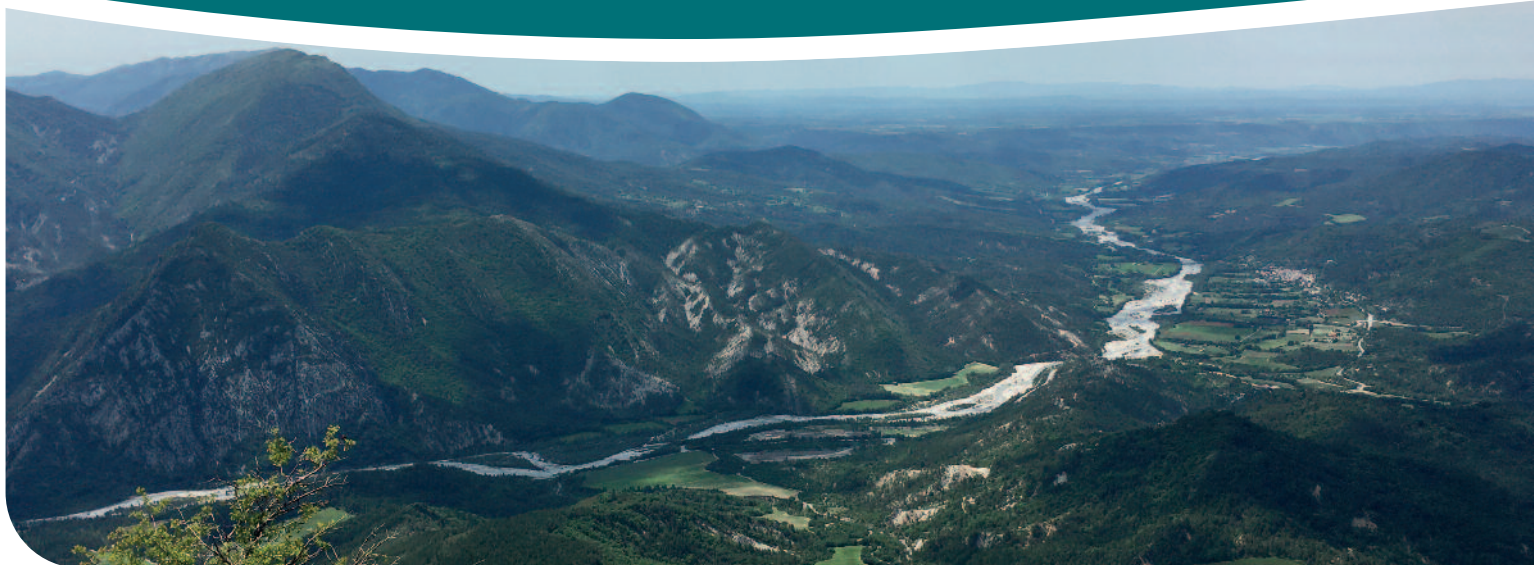


Sur ces différents cours d'eau, la procédure réglementaire nécessaire à l'autorisation des travaux d'entretien a été réalisée en 2021 avec notamment une enquête publique qui s'est tenue du 11 au 29 octobre.

L'arrêté préfectoral d'autorisation a été transmis au Syndicat en début d'année 2022 et il pourra ainsi engager, sans tarder, une première campagne de travaux sur les cours d'eau suivants :

- Le Rancure au Castellet et à Oraison,
- Le torrent de Puimichel à Puimichel et au Castellet,
- Le ravin de Cote Rousse à Volonne,
- Le ravin de la Grave à Volonne,
- Le ravin de Tollonnet à l'Escale,
- Le torrent des Graves à l'Escale.

Les levés topographiques prévus sur le Rancure et la Blanche ont été menés à l'été 2021. Ils permettent au Syndicat de bancariser des données utiles à la compréhension du fonctionnement morphologique de ces cours d'eau.



La phase 2 démarre en 2022

Le Contrat de Rivière de l'Asse et ses affluents est animé par le Syndicat Mixte Asse Bléone. Il comporte, pour sa première phase, 46 actions portées par 16 maîtres d'ouvrage pour un montant de 4.4 millions d'euros. Celui-ci a été validé lors de la cérémonie de signature du Contrat de Rivière du 13 décembre 2018 qui a réuni une cinquantaine de personnes dont 12 des 14 signataires du Contrat.



Le programme d'actions s'établit en 2 phases, de 3 ans chacune. Ainsi, la première phase se terminant en décembre 2021, le Syndicat Mixte Asse Bléone travaille actuellement à la réalisation du programme d'actions de la phase 2.

Celui-ci propose 56 actions portées par 22 maîtres d'ouvrage pour un montant total d'environ 4 millions d'euros.

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

Utilisation de tensiomètres-pluviomètres connectés

6 stations de 6 tensiomètres sont présentes chez 3 agriculteurs de la basse vallée de l'Asse, soit une vingtaine d'hectares équipés.

Ce dispositif permet de connaître les besoins en eau réels et donc d'adapter les apports d'eau aux plantes en fonction de l'état hydrique du sol. On obtient grâce à ces équipements un gain potentiel de 1 à 2 tours d'eau par an, soit 300 à 600m³/Ha.

La Chambre d'agriculture continue son accompagnement dans la prise en main et les conseils autour du pilotage de l'irrigation.

Syndicat Mixte Asse Bléone



Mise en oeuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges

Ce programme pluriannuel, établi par le Syndicat, a été soumis à enquête publique entre le 5 juillet et le 6 août 2021.

Les travaux sont étalés sur une période de 6 ans entre 2021 et 2026. La majorité des travaux (notamment ceux nécessitant l'abattage ou la taille d'arbres) seront réalisés en période automne/hiver pour respecter les calendriers écologiques.

La première campagne a démarré, dès l'obtention de l'Arrêté préfectoral en octobre 2021, sur l'Estoublaisse (Estoublon), le ravin de Ribière (Estoublon), le ravin des Sauzeries (Clumane, Tartonne) et l'adous de Plan Touchard (Barrême).

Les opérations ont consisté en :

- Des travaux de gestion de la végétation rivulaire (afin de prévenir le risque de chute d'arbres et la création d'embâcles problématiques) ;
- Des travaux de gestion sélective des embâcles ;
- Des travaux ponctuels de gestion des lits en vue de remobiliser les sédiments et d'accompagner la dynamique alluviale via des essartements.

Ces travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau et la Région.





Maison Régionale de l'eau

Etude sur la biodiversité des adous des Alpes du Sud

Une étude a été menée conjointement par la MRE et le CEN sur les adous des Alpes du Sud (dont deux du bassin versant de l'Asse) afin d'analyser le fonctionnement écologique des adous et les caractériser afin d'apporter une aide à leur gestion. Cette étude a également visé la réalisation de documents de sensibilisation et d'aide à la gestion des adous : un film et un guide technique pour « la connaissance et l'aide à la gestion des adous en contexte agricole ».

Les documents produits serviront à sensibiliser les propriétaires et exploitants sur la thématique de la gestion des adous du bassin versant de l'Asse. Ils sont disponibles sur le site internet du Syndicat.



Syndicat Mixte Asse Bléone

Réalisation d'un plan de gestion local des zones humides de Barrême

Une étude a été lancée par le Syndicat pour le compte de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) afin d'approfondir les connaissances existantes sur les zones humides alluviales de Barrême et notamment en ce qui concerne :

- La délimitation de leurs périmètres,
- La compréhension de leurs fonctionnements,
- La définition des pressions qui s'y exercent,
- L'appréciation des enjeux.

Cette étude a ainsi permis la réalisation d'un plan de gestion concerté et ambitieux des zones humides de Barrême. Elle a été financée par l'Agence de l'Eau et la Région.

L'animation du site Natura 2000 « L'Asse »



Le réseau Natura 2000 est le plus grand réseau mondial de protection de la biodiversité

Ce programme européen a pour but de concilier la préservation de l'environnement et les activités humaines. Le Syndicat est animateur de ce site depuis 2013 et bénéficie de financements de l'État français et de l'Union européenne via le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Ce site se compose de 34 habitats d'intérêt communautaire qui abritent une riche biodiversité patrimoniale. On peut citer l'Ecrevisse à pattes blanches, l'Azuré de la sanguisorbe, le Castor d'Europe ou encore de nombreuses chauves-souris tel que le Petit rhinolophe. En 2021, l'animation du site Natura 2000 a notamment été marquée par :

Mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Une MAEC vise à favoriser la mise en oeuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Ceci en contrepartie d'une rémunération annuelle. Sur les 11 MAEC mises en place en 2015, 9 ont pu être renouvelées pour les années 2021-2022.

En prévision des futures MAEC et pour mieux comprendre les activités agricoles propres à chaque agriculteur qui influent sur la qualité des prairies et pelouses, l'animatrice Natura 2000 rencontre les éleveurs du territoire afin de les interroger sur leurs pratiques pastorales passées et actuelles.

En parallèle, en 2021, le Syndicat Mixte Asse Bléone a missionné un bureau d'études afin :

- d'évaluer l'état des prairies et pelouses via des relevés botaniques ;
- de comparer les résultats aux pratiques agricoles afin de déceler d'éventuelles sources de dégradation des terrains agricoles ;
- de formuler des préconisations de gestion qui pourront être intégrées à termes dans les MAEC.

Suivi et contrôle de la population d'écrevisse invasive

Une population d'Ecrevisse signal (espèce invasive) a été découverte en 2020 dans un adous de la basse vallée de l'Asse. Celle-ci menace fortement la survie de l'Ecrevisse à pattes blanches, espèce protégée à enjeu fort sur le site Natura 2000 de l'Asse.

L'animatrice, ainsi que la FDAAPPMA, avec l'aide de l'AAPPMA « La Gaulle Oraisonnaise », ont donc réalisé des prospections et captures régulières durant l'année 2021, afin de :

- Faire un état des lieux quantitatif et qualitatif de la population d'Ecrevisse signal (composition, répartition, effectif...),
- Evaluer la présence potentielle de l'aphanomyxose (pathogène mortel pour l'Ecrevisses à pattes blanches et transmis par l'Ecrevisse signal).





Dernière étape pour le Contrat de Rivière « Bléone et affluents »

Le Contrat de Rivière « Bléone et affluents » entre dans sa dernière année de mise en oeuvre.

Signé en 2015, ce premier Contrat de Rivière devait s'achever en 2021 mais plusieurs actions ont dû être reportées notamment en raison de la crise sanitaire ou de difficultés techniques. Aussi, en accord avec les financeurs de cette démarche, les actions pourront se poursuivre sur 2022.

2022 sera également une année de bilan pour le Contrat de Rivière.

Tout d'abord, une nouvelle campagne de suivi de la qualité de l'eau de nos rivières sera engagée dès le printemps. En comparant ces données avec celles issues de la campagne de suivi conduite en 2015-2016, nous pourrions apprécier l'amélioration (ou non) du milieu suite à la mise en oeuvre des actions du Contrat.

Dans le courant de l'année, nous engagerons le bilan final du Contrat. C'est une étape cruciale dans la démarche de gestion globale que constitue un Contrat de Rivière.

Il dresse le bilan complet des actions du Contrat tant sur le plan technique que financier.

Il doit également permettre de préparer « l'après Contrat ». Les acteurs du territoire devront en effet statuer sur l'engagement d'un nouveau Contrat de Rivière ou de tout autre démarche partenariale de gestion des rivières.



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Bléone »

Fêtes de la pêche et de la rivière (action C1_22)

L'AAPPMA « La Bléone », très engagée dans le Contrat de rivière, organise annuellement son concours de pêche en hommage à Bernard ASSEN, ancien trésorier et pilier de l'association.

A cette occasion, en 2021, l'AAPPMA a proposé d'organiser la FÊTE DU LAC DE GAUBERT en collaboration avec la Ville de Digne, Provence Alpes Agglomération, France Nature Environnement (FNE), le Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement (CPIE), GESPER et le Syndicat Mixte Assé Bléone.

Le 11 septembre 2021, toutes ces structures se sont retrouvées pour une journée conviviale et riche en échanges.

Des stands, des animations, des jeux, l'exposition sur la Bléone et des explications sur les chantiers en cours dans la Bléone ont été proposées au grand public venu en nombre pour profiter des berges du lac.

Le concours de pêche, richement doté, a attiré 50 pescadous. Comme tous les ans, les inscriptions sont gratuites.

Syndicat Mixte Assé Bléone

Abaissement partiel du seuil du pont Beau de Rochas sur la Bléone (action B1_11)

Après le seuil du Grand Pont de Digne en 2017-2018, le deuxième seuil transversal sur la Bléone a été aménagé en 2021.

Le chantier du seuil du pont Beau de Rochas s'inscrit dans le projet plus global de restauration de la continuité écologique de la Bléone et de la gestion intégrée du risque d'inondation dans la traversée urbaine de Digne les Bains.

Démarrée à la mi-juillet, l'opération a été finalisée mi-novembre soit 4 mois de travaux.

L'ancien seuil a été entièrement détruit avant que le nouvel ouvrage, équipé d'une passe à poissons rustique, soit aménagé par le groupement d'entreprises COSEPI France/ MINETTO.



La passe à poissons a été construite, au milieu du seuil, à l'aide d'enrochements bétonnés. Certains blocs ont volontairement été positionnés de manière préminente (sortes de « menhir ») pour créer des mouvements d'eau favorables à la remontée des poissons. La pente de la Bléone dans la passe a été fixée à 3 % pour permettre à un grand nombre d'espèces de poissons de franchir l'ouvrage.

Les études préalables ayant démontré que l'aménagement de ce seuil pouvait entraîner le déchaussement de la digue située en rive gauche (« digue des Ferréols »), des travaux de confortement de cet ouvrage ont également été réalisés sur 240m entre la confluence du torrent des Eaux Chaudes et le seuil. Cette digue fait désormais partie du système d'endiguement « Bléone » et a donc un rôle officiel dans la protection des inondations.

Ce projet estimé à 700 000 € HT va finalement coûter environ 600 000 € HT. Il est financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % et par Provence Alpes Agglomération (propriétaire du pont Beau de Rochas).

Syndicat Mixte Asse Bléone

Élaboration de la stratégie locale de PAA en matière de prévention des inondations (action B2_31)

Depuis 2019, le Syndicat travaille, en partenariat avec Provence Alpes Agglomération (PAA) sur la définition de sa stratégie locale en matière de protection contre les inondations en lien avec l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette démarche achevée en 2021 a comporté :

- Un rappel de la réglementation concernant les systèmes d'endiguement (= digues) et les aménagements hydrauliques.
- Une analyse des politiques existantes en matière de prévention du risque d'inondations sur le territoire (stratégie globale, PPRi, et moyens de surveillance)
- La présentation de l'état de connaissance des ouvrages existants (aménagements hydrauliques et systèmes d'endiguements).
- L'évaluation du coût de la gestion des ouvrages de prévention des inondations et du temps de travail correspondant.
- La proposition d'une stratégie de gestion des ouvrages.

Sur le bassin versant de la Bléone, ce sont environ 131 digues qui ont été recensées pour un linéaire total de plus de 54 km. Les digues sont des ouvrages qui rehaussent les berges et qui ont pour objectif de limiter les inondations. Elles ne doivent pas être confondues avec les protections de berge qui sont aménagées pour réduire l'érosion des berges (voir schéma ci-dessous).

En cohérence avec les décisions déjà prises par PAA au moment de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, le travail conduit par le Syndicat a notamment permis à PAA de déposer, avant le terme des échéances réglementaires, les demandes de régularisation des deux systèmes d'endiguement présentant les enjeux humains les plus élevés. Ce sont le système d'endiguement « Bléone » qui concerne 7,4 km d'ouvrages en rive droite et en rive gauche de la Bléone dans la traversée de Digne les Bains et le système d'endiguement « Centre commercial des Eaux Chaudes ».

Au-delà de ces deux ouvrages désormais réguliers au sens de la réglementation, plusieurs études restent à engager pour améliorer la connaissance sur certaines digues.

In fine, il appartient aux élus de PAA de se positionner sur les ouvrages à prendre en gestion, ainsi que sur les zones protégées associées et les niveaux de protection correspondants.



Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et Syndicat Mixte Asse Bléone

Travaux de restauration des adous (actions B1_5 et B1_6)

Depuis plusieurs années, la Fédération de Pêche, l'AAPPMA « la Bléone » et le Syndicat Mixte Asse Bléone travaillent activement pour restaurer et entretenir les adous de la vallée de la Bléone. Les adous sont de petites rivières alimentées par la nappe phréatique ou des sources de versant. Ce sont des refuges pour de nombreuses espèces végétales et animales patrimoniales. Ils participent à l'alimentation en eau de nos rivières notamment en période estivale où l'eau manque parfois.

En 2021, la Fédération de pêche et le Syndicat ont joints leurs efforts sur l'adous de St Jurson à Digne les Bains. Les interventions suivantes ont ainsi pu être réalisées: le rétablissement de la continuité écologique sur la totalité du linéaire en remplaçant/supprimant des ouvrages transversaux problématiques, la restauration de la morphologie d'une portion de chenal par le biais d'un curage et l'entretien de la végétation sur les abords de l'adous. Les travaux ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau et la Région Provence Alpes-Côte-d'Azur.



Provence Alpes Agglomération (PAA)

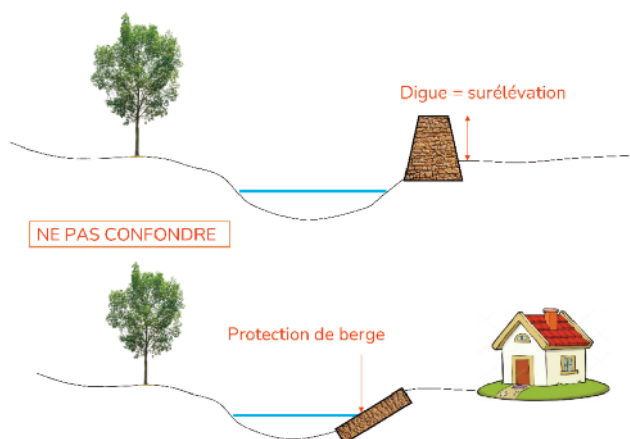
Raccordement du hameau de Garce au réseau d'assainissement collectif à Mirabeau (action A_27)

La Mairie de Mirabeau a investi, près de 420 000 € dans une nouvelle station d'épuration collective mise en service en fin d'année 2018. Ces travaux étaient inscrits dans la 1^{re} phase du Contrat de Rivière (action A-9) et ont bénéficié du financement de l'Agence de l'Eau, de l'État — DETR et du Département. Sur la commune de Mirabeau, le hameau de Garce est actuellement en assainissement non collectif (ANC).

Aussi, dès 2018, la commune avait en projet de raccorder les 8 habitations du hameau de Garce à la station du village.

En 2020, la compétence « Eau et Assainissement » a été transférée des communes à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA).

Dans ce cadre, PAA a pris en charge les projets initiés par les communes. Le raccordement du hameau de Garce au réseau d'assainissement collectif débutera au printemps 2022. Le chantier devrait durer 4 mois environ.



En 2021, l'équipe technique du Syndicat s'est étoffée

Depuis juillet 2021, le Syndicat compte un agent supplémentaire : Assiata TRAORE qui a en charge les dossiers concernant l'hydrogéologie (étude des eaux souterraines) et la ressource en eau.





Secrétariat/Comptabilité
 Béatrice SAVOYE
04.92.34.59.15
asse.bleone@orange.fr



Direction / Coordination technique
 Caroline SAVOYAT
07.86.73.68.45
contrat.bleone@orange.fr

Syndicat Mixte Asse Bléone
Immeuble la Gineste
2, chemin de Caguerenard
04 000 DIGNE LES BAINS
04.92.34.59.15



Chargée de missions
« Contrat de rivière Bléone, continuités écologiques et réglementation »
 Caroline SAVOYAT
07.86.73.68.45
contrat.bleone@orange.fr



Chargée de missions
« Natura 2000 et contrat de rivière Asse, zones humides et biodiversité »
 Ophélie CUSSAC
06.87.23.00.37
asse.biodiv@orange.fr



Chargée de missions
« Hydraulique et hydromorphologie »
 Laura VINAI
06.32.00.64.33
hydro.bleone@orange.fr



Chargée de missions
« Hydrogéologie et ressource en eau »
 Assiata TRAORE
06.75.95.30.86
nappe.asse@orange.fr



Technicien « Bléone »
 Jérémie TALANCIEUX
07.85.35.39.51
technicien.bleone@orange.fr



Technicien « Asse, Blanche et Rancure »
 Cédric GOUT
06.31.78.52.79
technicien.asse@orange.fr

Le Syndicat Mixte Asse Bléone dispose d'un nouveau site internet : <https://asse.bleone.fr>

Vous y trouverez des informations générales sur le Syndicat (élus, statuts,...) ainsi que des pages dédiées à chaque rivière. Des chapitres spécifiques sont proposés pour les deux contrats de rivières animés par le Syndicat (sur l'Asse et la Bléone) ainsi que le site Natura 2000 de l'Asse.

Un espace « documentation pédagogique » vous est également proposé. Vous pourrez y consulter certains documents (bulletins de liaison, guide à destination des riverains et usagers de cours d'eau, guide « jardiner sans pesticides ») ainsi que des informations sur la compétence GEMAPI, les travaux en rivière, la cartographie des cours d'eau, les zones humides, la continuité écologique et les adous.



Le présent bulletin est édité grâce aux cotisations annuelles versées au syndicat par Provence Alpes Agglomération (PAA), Durance Luberon Verdon Agglomération (DLV Agglo), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence ainsi que par ses 43 communes adhérentes.

Directeur de publication : Gilles PAUL • Rédaction : Caroline SAVOYAT, Ophélie CUSSAC
Crédit photos : Syndicat Mixte Asse Bléone et FDAAPPMA 04 • Impression : Pigment Noir - Digne-les-Bains
Contacts : Général < asse.bleone@orange.fr > - Asse < asse.biodiv@orange.fr > - Bléone et autres cours d'eau < contrat.bleone@orange.fr >